

7. Le crédit n° 476—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Paiement aux chemins de fer Nationaux du Canada et autres sociétés de chemins de fer assurant un service dans le territoire désigné par la loi, d'une somme égale à la réduction de 20 p. 100 des droits de passage.

Le Comité a tenu dix séances, au cours desquelles il a étudié les questions énumérées ci-dessus et entendu les témoignages apportés à cet égard.

Les rapports annuels des chemins de fer Nationaux du Canada pour 1952 révèlent un revenu net de \$24,305,448, comparativement à \$31,783,119 en 1951. Cependant, comme le service des intérêts s'est établi à \$24,163,121 en 1952, au regard de \$46,815,115 en 1951, l'année s'est soldée par un excédent de \$142,327 comparativement au déficit de \$15,031,996 en 1951. Ledit rapport annuel a été adopté.

Les rapports annuels de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited* pour l'année 1952 révèlent un bénéfice net d'exploitation de \$326,276 comparativement à un déficit net d'exploitation de \$31,576 pour 1951. Après avoir inscrit les recettes de la Caisse de remplacement des navires s'élevant à \$145,065 et acquitté les intérêts sur les obligations détenues par le public et sur les avances consenties par l'État, les comptes accusaient un déficit au chapitre du revenu de \$3,909, comparativement à un déficit de \$466,992 en 1951. Le solde de la Caisse de remplacement des navires à la fin de l'année 1952 était de \$5,018,229, comparativement à \$4,685,337 à la fin de l'année 1951. Le solde de la Caisse d'assurance était de \$2,354,572, comparativement à un solde de \$2,046,654 à la fin de 1951. Ledit rapport annuel a été adopté.

Le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada pour 1952 révèle un revenu net d'exploitation de \$2,757,879; on y voit qu'après versement des intérêts s'élevant à \$750,000 sur les capitaux placés et de \$1,200,000 pour acquitter l'impôt sur le revenu, il restait un excédent de \$807,879 comparativement à un excédent de \$3,890,957 en 1951 alors qu'aucun impôt sur le revenu n'était payable à l'égard de cette société. Ledit rapport annuel a été adopté.

Le rapport que les vérificateurs ont présenté au Parlement concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited* et les Lignes aériennes Trans-Canada, de même que le rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année civile 1952, ont été étudiés et adoptés séparément.

Les prévisions budgétaires des chemins de fer Nationaux du Canada, de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited* et des Lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année civile 1953 ont été examinées et adoptées.

Les postes 467, 471 et 476 du budget des dépenses pour l'année qui se terminera le 31 mars 1954 ont été étudiés et approuvés.

La tâche du Comité a été grandement facilitée grâce à la précieuse collaboration de M. Donald Gordon, C.M.G., LL.D., président du conseil d'administration et président du National-Canadien; de M. S. F. Dingle, vice-président, et de M. T. J. Gracey, contrôleur, également du National-Canadien; et de M. G. R. McGregor, président des Lignes aériennes Trans-Canada, et de M. W. S. Harvey, contrôleur.

On trouvera en appendice à la présente une copie des témoignages fournis sur ces questions.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
HUGHES CLEAVER.